

TRAVAILLER AUTREMENT

CHANGER DE MÉTIER





Philippe GROUSSARD
Élu CCMA depuis 2010
Enseignant Lettres-Histoire
Lycée Haute-Follis - Laval



Dominique CAILLE
Élu CCMA depuis 2014
Enseignant Histoire-Géographie
Lycée Saint Dominique - Saint Herblain

Une question de statut ...

Les maîtres exerçant dans les établissements privés sous contrat **ne sont pas fonctionnaires.**

Si «les règles générales qui déterminent les conditions de service et de cessation d'activité des maîtres titulaires de l'enseignement public, les mesures de promotion et avancement ainsi que les mesures sociales et les possibilités de formation dont ils bénéficient, **leur sont applicables également et simultanément** » (article L914 -1 du Code de l'éducation), certaines dispositions **dont bénéficient les fonctionnaires ne leur sont pas applicables**, notamment **le détachement dans une administration, la mise à disposition, la position hors cadres.**

Il ressort de ces dispositions que les maîtres exerçant dans l'enseignement privé qui envisagent une évolution professionnelle ou une reconversion professionnelle doivent **construire leur parcours.** Lequel tiendra compte de leur statut et situation personnelle.



Sommaire

✓ **Évolution professionnelle:**

- Mouvement
- Enseignement spécialisé
- Prise de responsabilités

✓ **Reconversion professionnelle:**

- Rupture conventionnelle
- Congé disponibilité
- Temps partiel autorisé pour création d'entreprise
- Passage vers le 1^{er} degré

✓ **Démission**

✓ **Formation :**

- Compte personnel de formation
- Formiris et le conseil en formation
- Congé de formation professionnelle

✓ **Retraite:**

- RETREP
- Evaluation

Ce qu'il faut savoir

Vous avez le projet de partir à la retraite ? Vous êtes à N-2 ou N-1 de la retraite ?

Partir à la retraite ou au Retrep et **avoir un autre projet professionnel.**

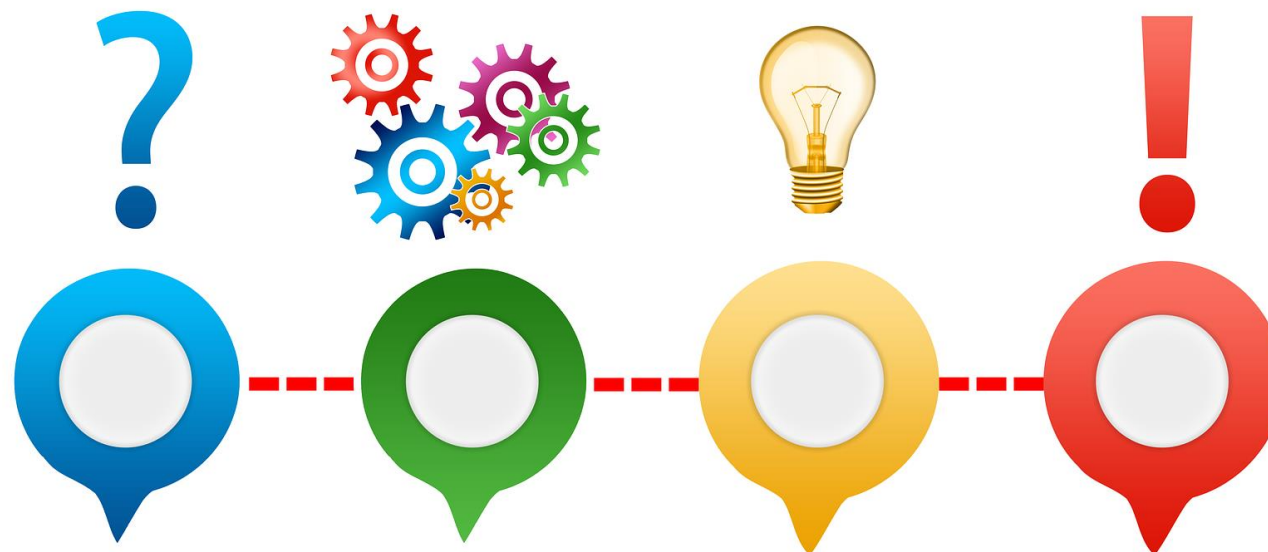
Avantage : augmenter ses revenus ...

Inconvénient : ne permet plus d'obtenir des nouveaux trimestres.

Le Retrep pour invalidité n'empêche pas de retrouver une autre activité professionnelle qui permettra de valider à nouveau des trimestres.

Les conditions sont différentes en fonction du départ : régime général ou RETREP. **Consultez-nous !**

EN RÉSUMÉ



Dispositifs	Rémunération	Protection du service	Moyens de Remplacement	Prise en charge Frais Formation	Observations
Mouvement	Conservée	Oui	Oui		
Formations Tuteurs / CE	Conservée	Oui	Oui	Totale	
Formation CAPPEI	Conservée	Oui	Oui	Totale	
CPF (Compte personnel Formation)	Conservée	Oui	Non	Plafonnée à 1500 €	
CFP (Congé Formation Professionnelle)	Indemnité 1 an (sur 3) 85% du salaire plafonnée indice 650	Oui	Oui	Possible après demande et accord Formiris	Engagement à rester dans la Fonction publique durée x 3

Dispositifs	Indemnisation	Allocation chômage	Activité rémunérée	Observations
Rupture conventionnelle	Oui après convention	Oui	Oui	L'indemnité est calculée à partir du salaire versée par l'E.N. l'année précédente.
Congé disponibilité	Non	Non	Oui pour / avec un employeur privé après information rectorat	Protection du service 1 an pour disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans
Temps partiel autorisé pour création d'entreprise	Au prorata	Sans objet	Oui	La quotité travaillée ne peut être inférieure au mi temps.
Démission	Non	Non*	Oui	La démission doit être acceptée par l'employeur

A qui s'adresser ?

Formiris:

Loire-Atlantique (44)

Arthur Brebion : abrebion@formiris.org / 06 98 95 58 57

Maine-et-Loire (49)

Catherine Le Cloarec : clecloarec@formiris.org / 07 86 92 65 82

Mayenne (53) / Sarthe (72)

Marie-Anne MALLET : mamallet@formiris.org / 06 33 40 33 53

Vendée (85)

Isabelle Laucoin : ilaucoin@formiris.org / 06 74 61 85 34

Rectorat :

Conseil en évolution professionnelle des personnels

Loire-Atlantique: de A à L → Duparc Élisabeth 02 40 37 32 21 et de M à Z → Laine Florence 02 40 37 32 34

Maine-et-Loire: Samson Audrey 02 41 74 34 51

Mayenne : Seite Bettina 02 43 59 92 86

Sarthe : Fougeraie Virginie 02 43 61 58 99

Vendée: Charonneau Carine 02 53 88 25 68

Psychologue chargée de mission en santé au travail

AVERSA INES 02 40 37 33 39 Ines.De-Kermadec@ac-nantes.fr

Pour nous contacter :

contact@snec-cftc-acnantes.fr

Nos sites d'information :

Académique <https://snec-cftc-acnantes.fr/>

National : <https://www.snec-cftc.fr/>

Notre page facebook : <https://www.facebook.com/snec.cftc.acnantes>